



1. RECOMMANDATIONS

- 1. Soutenir les régimes d'assurance maladie au travail et individuels qui permettent actuellement à des millions de Canadiens d'avoir accès aux médicaments d'ordonnance, aux soins dentaires et à d'autres services de santé. Pour ce faire :
 - a. Diriger l'aide aux soins dentaires vers les personnes qui n'ont pas présentement accès à des soins couverts, et offrir un crédit d'impôt aux petites entreprises afin d'éviter de mettre en péril la couverture des régimes d'avantages sociaux au travail.
 - b. Inclure tous les Canadiens, que leurs médicaments soient couverts par un régime public ou privé, dans la stratégie sur les médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares.
 - c. Veiller à ce que la nouvelle *Loi canadienne sur l'assurance médicaments* reconnaisse les points forts du système de médicaments d'ordonnance en place, qui fonctionne bien pour des millions de Canadiens, et qu'elle soit centrée sur les personnes qui n'ont pas de couverture au pays.
- 2. Moderniser et mettre à jour le Programme de réduction du taux de cotisation (PRTC) dans le cadre de la deuxième phase de la réforme de l'assurance-emploi, afin de le rendre attrayant pour les employeurs.
- Adopter rapidement le projet de loi C-27, après y avoir apporté des amendements techniques clés, pour assurer un cadre réglementaire modernisé et cohérent sur l'ensemble des territoires de compétence au pays.
- 4. Tirer parti de la capacité d'investissement de notre industrie pour accroître et accélérer les projets d'infrastructures, y compris ceux d'infrastructures durables qui renforcent la résilience.
- 5. Créer un revenu de retraite plus sûr en élargissant la portée des rentes viagères à paiements variables et des rentes viagères différées à un âge avancé, pour permettre aux Canadiens qui sont ou seront bientôt à la retraite de toucher un revenu leur vie durant grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI.
- 6. Continuer à émettre des obligations à rendement réel à intervalles plus réguliers, afin de protéger les prestations de retraite des Canadiens.
- 7. Reconsidérer l'impôt supplémentaire spécifique au secteur pour permettre à notre industrie de livrer concurrence, tant au pays qu'ailleurs dans le monde.

CLHIA.CA





2. AVANT-PROPOS

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est heureuse de présenter ses recommandations à l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, en vue du budget fédéral de 2023.

Les assureurs de personnes jouent un rôle déterminant dans la sécurité financière des Canadiens :



lls protègent 29 millions de Canadiens

27 millions ont une assurance maladie complémentaire (médicaments, soins dentaires, etc.)

22 millions ont une assurance vie (protection moyenne de 236 000 \$ par assuré)

12 millions ont une protection du revenu en cas d'invalidité



lls versent aux Canadiens 113 milliards de dollars

58 milliards sous forme de rentes

41 milliards de prestations maladie et invalidité

14 milliards de prestations d'assurance vie



Leur contribution fiscale : 8,8 milliards de dollars

1,6 milliard en impôt sur le revenu des sociétés

1,4 milliard en cotisations sociales + autres taxes et impôts

1,7 milliard en taxes sur les primes

4,1 milliards en taxes de vente et charges salariales perçues



Ils investissent ici

1,1 billion de dollars au total,dont 91 % à long terme

Vous trouverez ci-dessous nos recommandations détaillées pour le budget 2023.

3. SOUTENIR LES RÉGIMES D'ASSURANCE MALADIE AU TRAVAIL

Les assureurs de personnes et les employeurs travaillent ensemble pour offrir une large gamme de services de santé au moyen des régimes d'assurances au travail. En 2021, les assureurs ont payé un montant record de 40,8 milliards de dollars en prestations maladie, ou 11 % de plus qu'en 2020.

Le système d'assurance maladie collective publique et privée du Canada permet à davantage de Canadiens de recevoir plus rapidement les soins de santé dont ils ont besoin. En vertu de l'approche public-privé en place, les gouvernements et les employeurs collaborent pour fournir aux Canadiens des soins de santé abordables et accessibles.

Les Canadiens tiennent à leurs régimes d'assurances, qui couvrent les médicaments d'ordonnance, les soins de la vue, les soins dentaires et les services de soutien à la santé mentale. Dans le climat économique actuel, les régimes d'assurances constituent pour les employeurs, petits et grands, un outil de recrutement et de rétention des effectifs.





Faciliter l'accès aux soins dentaires

Des millions de Canadiens comptent sur les régimes d'assurances au travail pour accéder aux services dentaires et, en 2021, l'industrie a versé plus de 9 milliards de dollars en règlements soins dentaires. Quatre-vingt-huit pour cent des Canadiens ayant accès à un régime d'avantages sociaux parrainé par l'employeur disent qu'ils le trouvent utile pour ce qui est d'accéder à coût abordable à une gamme de services de santé, dont les soins dentaires.

Mais si le système actuel est efficace pour bien des gens, il comporte néanmoins des lacunes qui font que certains n'ont pas, ou pas assez, de couverture soins dentaires. Nous félicitons le gouvernement fédéral de son projet de fournir l'accès aux soins dentaires à ceux et celles qui n'ont pas de protection.

Il est important que le nouveau programme donne accès aux personnes non couvertes sans réduire la protection fournie par les régimes d'assurances au travail ni le nombre de Canadiens qui accèdent aux soins dentaires. On peut y parvenir en offrant un crédit d'impôt aux petites entreprises, ce qui pourrait inciter les employeurs à maintenir les régimes et faire en sorte que les Canadiens continuent de bénéficier de la couverture sur laquelle ils comptent. Alors que le gouvernement fédéral s'emploie à étendre la Prestation dentaire canadienne à plus de Canadiens, nous encourageons une étroite collaboration entre tous les payeurs.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de diriger l'aide vers les personnes qui n'ont pas de couverture soins dentaires à l'heure actuelle, de manière à ne pas inciter les employeurs à supprimer les régimes ou à réduire la couverture. Notre secteur a de l'expertise à partager et serait heureuse de collaborer avec le gouvernement à l'élargissement de la Prestation dentaire canadienne.

<u>Tous les Canadiens devraient être inclus dans une stratégie en soutien aux personnes touchées par des maladies rares</u>

Les prix des médicaments d'ordonnance dans notre pays sont parmi les plus élevés au monde : à ce titre, le Canada se classe troisième parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En outre, de 2012 à 2019, les dépenses pour les médicaments servant au traitement des maladies rares ont augmenté de 32 %, une hausse plus de six fois supérieure à celle de l'ensemble des médicaments d'ordonnance. Avec la hausse de l'inflation, il est d'autant plus crucial que le gouvernement fédéral accélère le rythme des travaux en vue d'une stratégie sur les maladies rares.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les assureurs privés, les provinces et les territoires afin de trouver la meilleure façon d'améliorer l'accès aux médicaments onéreux et d'en assurer la viabilité financière. L'industrie des assurances de personnes contribue de manière essentielle à soutenir les Canadiens qui prennent des médicaments pour les maladies rares. Par exemple, en 2020, les assureurs ont versé plus de 650 millions de dollars à plus de 15 000 Canadiens pour des médicaments de cette catégorie.

Les patients doivent être au centre de la stratégie fédérale sur les maladies rares et tous les Canadiens doivent être traités équitablement, qu'ils accèdent aux médicaments par l'intermédiaire d'un régime public ou privé. Il est crucial que les payeurs privés et publics soient intégrés dès le départ dans tous les aspects de la stratégie, y compris le modèle de financement. À condition que tous les payeurs travaillent ensemble, l'accès des patients aux médicaments sera fluide et les employeurs auront le soutien voulu pour continuer d'offrir à leurs employés la couverture des médicaments contre les

CLHIA.CA



maladies rares.

Les assureurs privés souhaitent collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'établissement d'une liste commune de médicaments auxquels tous les Canadiens pourront accéder, peu importe où ils vivent ou s'ils bénéficient d'avantages sociaux au travail. L'industrie aimerait que les Canadiens de partout au pays aient accès non seulement aux médicaments de cette liste commune mais aussi aux médicaments onéreux utilisés pour traiter les maladies chroniques et rares.

Tous les Canadiens, que leurs médicaments soient couverts par un régime public ou privé, devraient être inclus dans la stratégie sur les maladies rares.

Loi canadienne sur l'assurance médicaments

Vingt-sept millions de Canadiens accèdent aux prestations de santé dont ils ont besoin par l'intermédiaire de leur régime d'avantages sociaux au travail. Ces régimes couvrent les employeurs grands et petits, publics et privés, et les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires. Nous savons que les Canadiens accordent de la valeur à leurs régimes au travail, grâce auxquels ils obtiennent des médicaments sur ordonnance abordables, en plus des soins dentaires et autres prestations de santé.

Les régimes de prestations de santé constituent un pilier essentiel du système de soins de santé du Canada. Depuis longtemps, les programmes publics fonctionnent de pair avec le secteur privé pour offrir des prestations de santé aux travailleurs et à leurs familles. Par cette collaboration, notre système de santé contribue à soutenir les Canadiens – que ce soit dans le cadre d'un régime public ou privé – en améliorant l'accès à des soins de santé abordables.

Dans le budget 2022, le gouvernement s'est engagé à adopter la *Loi canadienne sur l'assurance médicaments* en 2023. Selon nous, il est crucial que la loi proposée table sur les réussites du système de médicaments d'ordonnance au pays, qui fonctionne bien pour des millions de Canadiens. Elle devrait reconnaître le rôle des provinces et des territoires dans la prestation des soins de santé ainsi que les forces du système actuel. Elle devrait en outre viser à améliorer la couverture dans l'ensemble du pays par l'instauration d'une liste de médicaments de base dont l'accès est garanti à tous les Canadiens, où qu'ils vivent.

Le nouveau programme ne doit pas inciter les employeurs à réduire ou à supprimer la couverture dont bénéficient déjà les Canadiens dans le cadre de leur régime d'avantages sociaux au travail. Le démantèlement des régimes privés nuirait aux Canadiens à un moment où les enjeux d'abordabilité sont prioritaires. La plupart des régimes privés couvrent plus de 10 000 médicaments. En comparaison, les régimes provinciaux offrent entre 2 000 et 7 500 médicaments, la majorité des régimes d'État en comptant 4 000. Il faut absolument éviter que les réformes n'érodent la couverture. Le système mixte public-privé du pays fonctionne bien pour la vaste majorité des Canadiens et contribue à assurer la viabilité à long terme du système de santé. Il faudra veiller à ce que les réformes en assurance médicaments ciblent les personnes qui n'ont pas de couverture.

Plus précisément, la Loi devrait mettre l'accent sur une solution abordable et énoncer clairement quelle sera la portée de tout programme qui en découlera. À cette fin, il faudrait selon nous qu'il soit mentionné expressément dans la Loi que la couverture des médicaments vise les personnes non couvertes.

Notre industrie appuie en outre l'élaboration d'une liste nationale de médicaments de base afin de garantir l'accès des Canadiens à ces médicaments, quel que soit leur lieu de résidence et que leurs soins de santé soient couverts par un régime public ou privé.

Nous recommandons que la nouvelle Loi canadienne sur l'assurance médicaments soit fondée sur des principes et qu'elle table sur ce qui fonctionne déjà. Le gouvernement fédéral devrait

CLHIA.CA CA



diriger l'aide vers les personnes sans couverture et éviter de créer des incitatifs qui amèneraient les employeurs à réduire ou à supprimer la protection fournie par les régimes au travail. Nous appuyons un financement durable pour les provinces et territoires alors qu'ils travaillent à fournir et à améliorer les services de santé dans leur territoire respectif.

4. CONSULTATIONS SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI (AE)

Dans notre <u>mémoire sur la phase 1 de la réforme de l'AE</u>, nous avons demandé au gouvernement de transformer le Programme de réduction du taux de cotisation (PRTC) afin de le rendre attrayant pour les employeurs.

Nos membres ont participé activement à la phase 1 de l'examen de l'assurance-emploi par Emploi et Développement social Canada (EDSC). Nous avons été heureux de constater que le rapport « Ce que nous avons entendu » reflétait les vues de notre industrie selon lesquelles :

- Le programme doit être viable financièrement.
- Il doit être axé sur les principes d'assurance clés du programme, c'est-à-dire l'aide au revenu pendant la maladie.
- Les assureurs jouent un rôle important dans le PRTC, et les questions essentielles pour notre secteur sont l'assouplissement du programme afin que davantage de régimes parrainés par l'employeur y soient admissibles, et la simplification et la numérisation du processus.

Le programme actuel est lourd, le processus de demande et le délai d'évaluation par Service Canada sont longs. Nous demandons au gouvernement de considérer la stabilité et la souplesse comme des éléments fondamentaux alors qu'il envisage d'apporter des changements au PRTC, et que le programme inclue toute la gamme des régimes de revenu d'invalidité. Les employeurs et leurs employés continuent d'absorber des chocs inattendus causés par l'inflation en hausse, et agir trop rapidement aura des conséquences négatives pour les Canadiens. Il est préférable d'apporter les changements de manière graduelle. Nous estimons que notre industrie peut être une excellente partenaire dans ces efforts, vu les relations étroites que nos membres entretiennent avec les employeurs.

Nous demandons au gouvernement de moderniser et de mettre à jour le PRTC dans le cadre de la phase 2 de la réforme de l'assurance-emploi, afin de le rendre attrayant pour les employeurs.

5. MIEUX PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CONSOMMATEURS

Chaque jour, des millions de Canadiens confient leurs renseignements les plus sensibles aux assureurs de personnes. Protéger la confidentialité des renseignements personnels est crucial pour notre industrie si elle veut garder la confiance du public. L'ACCAP et ses sociétés membres souhaitent vivement collaborer avec le gouvernement en vue de rendre l'encadrement encore plus robuste et cohérent, apte à protéger les consommateurs tout en soutenant l'innovation et le dynamisme du marché des assurances au pays.

Notre industrie salue la volonté du gouvernement de moderniser la législation sur la vie privée au Canada. Bien que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* ait bien servi les Canadiens depuis plus de vingt ans, il est important que le cadre législatif modernisé reflète l'économie axée sur les données, de plus en plus présente, et les nouvelles façons de protéger les renseignements personnels.



De manière générale, l'industrie est favorable au nouveau cadre législatif sur la vie privée tel qu'il est établi dans le projet de loi C-27. Toutefois, nous croyons qu'il peut être amélioré au moyen de certains amendements techniques clés. L'ACCAP présentera ces amendements en détail au gouvernement par voie de mémoire.

Il est crucial de moderniser rapidement la législation sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé afin de suivre les nouvelles technologies et les innovations du marché et de demeurer conforme au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral adopte rapidement le projet de loi C-27. L'industrie continuera de collaborer avec le gouvernement aux améliorations techniques à apporter au projet de loi afin d'assurer un cadre réglementaire modernisé et cohérent sur l'ensemble des territoires de compétence au pays.

6. ENCOURAGER LE SECTEUR PRIVÉ À INVESTIR DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DURABLES

La nature des produits d'assurances vie et maladie – qui s'étendent souvent sur plus de 50 ans – fait qu'ils s'accompagnent d'engagements prévisibles à long terme. En ce sens, les assureurs vie sont des partenaires financiers idéaux pour les projets d'infrastructures à long terme, y compris les partenariats public-privé, étant à même d'assumer un financement prolongé dans le temps. Cet avantage inhérent fait de notre industrie un investisseur important et stable dans les actifs à long terme.

Les assureurs demeurent l'une des principales sources de financement d'infrastructures à long terme et ont participé à divers projets d'infrastructures allant des routes aux systèmes d'assainissement des eaux usées. En 2021 seulement, notre industrie a investi 60 milliards de dollars dans les infrastructures. Toutefois, l'industrie peut et veut en faire plus. Elle est bien placée pour continuer à participer aux projets en PPP du Canada et elle a la capacité d'investir davantage dans les infrastructures du pays.

Outre l'intérêt qu'elles présentent sur le plan économique, les infrastructures durables contribuent à atténuer les changements climatiques et nous aident à nous y adapter en réduisant leurs effets sur la mortalité, la santé publique et les moyens de subsistance. La gestion des changements climatiques intéresse bien des gens, mais pour l'industrie des assurances de personnes l'enjeu est majeur et de plus en plus préoccupant, et nous considérons qu'il est de notre responsabilité de soutenir la transition vers un avenir résilient et bas carbone.

En tant que grand investisseur dans l'économie canadienne, l'industrie des assurances de personnes est bien placée pour soutenir la transition vers une économie bas carbone et résiliente en investissant dans des produits et des actifs financiers durables, y compris les infrastructures. Les assureurs de personnes du Canada peuvent en faire plus, mais les actifs durables dans lesquels investir manquent.

Le budget de 2018 a apporté des modifications importantes à la *Loi sur les sociétés d'assurances* dans le but d'accroître la capacité des assureurs vie du Canada à investir dans les infrastructures et à tirer parti des nouvelles technologies pour mieux servir les consommateurs. Toutefois, les règlements nécessaires à l'entrée en vigueur de ces changements se font attendre depuis bientôt cinq ans. La mise en œuvre des règlements incitera le secteur privé à investir davantage dans les infrastructures et la fintech.

Le gouvernement devrait tirer parti de la capacité d'investissement de notre industrie pour accroître et accélérer les projets d'infrastructures à long terme. Cela peut se faire au moyen de projets structurés pour attirer les investisseurs à long terme, ce qui permettra au Canada de moderniser ses infrastructures et rendra l'économie plus productive et compétitive. Nous encourageons le gouvernement à élaborer des politiques et à instaurer une réglementation qui encouragent le secteur privé à investir dans les infrastructures.

CLHIA.CA



7. UN REVENU DE RETRAITE PLUS SÛR POUR LES CANADIENS

L'ACCAP félicite le gouvernement fédéral d'avoir promulgué en 2021 une loi autorisant les rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) et les rentes viagères à paiements variables (RVPV). Grâce à cette initiative, les Canadiens auront plus d'options pour sécuriser leur revenu de retraite. Toutefois, le gouvernement peut faire en sorte qu'un plus grand nombre bénéficie d'un revenu viager sûr et garanti à la retraite en élargissant la portée des règles. Il est d'autant plus urgent d'agir que l'inflation croissante se répercute sur la capacité des Canadiens à épargner pour leur retraite.

Les RVPV visées par la loi ne seraient accessibles qu'aux participants des très grands régimes de retraite à cotisations déterminées, à l'exclusion des millions de Canadiens qui travaillent pour de petits employeurs offrant des régimes de ce type ou qui épargnent au moyen de REER collectifs ou individuels, de CELI, etc. Bien que le gouvernement ait également autorisé les RVPV intégrées aux régimes de pension agréés collectifs (RPAC), en soi, cela ne permettra pas aux Canadiens plus généralement d'accéder aux RVPV, car les niveaux d'accumulation dans ces régimes n'ont pas l'échelle nécessaire. À notre avis, les RVPV devraient pouvoir être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite afin que le plus grand nombre possible de Canadiens y aient accès.

En outre, à mesure que les soldes des CELI augmentent, ils deviennent une source de revenu de retraite de plus en plus utile, mais l'exigence de liquidité prévue dans les règles sur les CELI empêche de détenir des rentes viagères dans ces derniers. Les consommateurs, du moins à un âge avancé, devraient être autorisés à renoncer à cette exigence de liquidité. Les Canadiens sont nombreux à recourir aux CELI pour compléter leur épargne-retraite. Ils devraient avoir l'option de sécuriser leur retraite au moyen d'un revenu viager garanti provenant de ces régimes.

Le gouvernement devrait collaborer avec notre industrie pour élargir le cadre applicable aux solutions offertes aux Canadiens qui sont – ou seront bientôt – à la retraite, de manière à ce qu'ils puissent toucher leur vie durant un revenu plus sûr grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pension agréés, des REER, des FERR et des CELI. Nous recommandons :

- que les RVPV puissent être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite, y compris les REER, les FERR, etc., et
- que le gouvernement lève les exigences de liquidité prévues dans les règles sur les CELI afin que les Canadiens puissent tirer de ces derniers un complément d'épargne-retraite.

8. CONTINUER À ÉMETTRE DES OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL (ORR)

Pour les régimes de retraite et les sociétés d'assurances, les ORR constituent un outil efficace pour couvrir le risque d'inflation. Sans ce type d'obligations, les promoteurs de régimes et les caisses de pensions indexées sur l'inflation feraient face à un risque inflationniste accru et auraient à trouver d'autres moyens de se protéger des effets de l'inflation. Mais aucune autre solution de placement canadienne n'est aussi efficace sur ce plan que les ORR. Les solutions de rechange seront sans doute plus coûteuses et moins efficaces, entraînant un risque et des coûts plus élevés pour les promoteurs de régimes.

Sans les ORR, les caisses de retraite et les pensions indexées sur l'inflation seront moins en mesure de composer avec cette dernière. Il pourrait donc être plus difficile de déterminer combien d'argent doit être mis en réserve pour le paiement des prestations futures des participants, de même que la valeur des paiements forfaitaires aux Canadiens. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la sécurité de la retraite et accroître le risque que les prestations de retraite des Canadiens soient inadéquates.

CLHIA.CA C CLHIA.CA



Les ORR jouent un rôle essentiel dans la protection de la sécurité financière et de la retraite des Canadiens. La décision du gouvernement fédéral de cesser d'émettre ces obligations aura un impact négatif sur la sécurité de la retraite des Canadiens, ainsi que sur les assureurs.

Nous recommandons au gouvernement de continuer à émettre des ORR à intervalles plus réguliers afin de protéger la sécurité financière et la retraite des Canadiens.

9. RÉDUIRE L'IMPOSITION À EFFET ANTICONCURRENTIEL SUR LES ASSUREURS VIE

Comme nous l'avons déjà mentionné, notre industrie protège financièrement plus de 29 millions de Canadiens et contribue de façon importante aux coffres du fédéral et à ceux des provinces et territoires (8,8 milliards de dollars en 2022). Cependant, diverses mesures d'accroissement des recettes fiscales annoncées dans le budget fédéral 2022 ciblent injustement les institutions financières, y compris les assureurs vie.

Selon nous, la politique du gouvernement d'augmenter de 1,5 point de pourcentage le taux d'imposition du revenu des banques et des assureurs au-dessus du seuil des 100 millions de dollars, et ce, de façon permanente, instaure une nouvelle structure à deux taux pour l'imposition des sociétés au pays. Au bout du compte, les hausses fiscales entraînent une augmentation du prix des produits et des services que ces institutions financières fournissent aux Canadiens, ce qui ajoute aux défis d'abordabilité auxquels ces derniers sont confrontés dans le contexte inflationniste actuel.

Alors que le système d'imposition des sociétés au Canada prévoit déjà un écart entre le taux d'imposition des petites entreprises (PE) et celui des autres sociétés, ainsi que des mesures ciblées comme notamment la déduction pour amortissement accéléré, nous estimons que cet impôt plus élevé pour les banques et les assureurs est injuste et inéquitable et qu'il ne constitue pas une bonne politique fiscale. Les bénéfices réalisés par les sociétés (autres que les PE) devraient être imposés au même taux que ceux de toutes les autres entreprises, qu'il s'agisse de sociétés pétrolières et gazières, de chaînes d'épicerie, de sociétés pharmaceutiques, d'entreprises de télécommunications ou de chaînes de magasins à grande surface. Bien que la mesure ait été présentée comme visant à imposer les bénéfices exceptionnels engrangés pendant la pandémie, nous soulignons que les assureurs n'ont pas enregistré de rentrées inattendues. En outre, d'autres industries ayant enregistré d'importants bénéfices exceptionnels n'ont pas été ciblées par cette taxe.

La raison pour laquelle le gouvernement continue de faire porter un fardeau fiscal plus lourd aux sociétés d'assurance vie et maladie n'est pas claire pour nous, surtout en période d'incertitude économique, vu les services financiers essentiels qu'elles fournissent aux Canadiens.

L'ACCAP demande au gouvernement de réévaluer et de supprimer l'impôt supplémentaire de 1,5 % afin de revenir à un taux d'imposition du revenu plus équitable pour toutes les entreprises canadiennes.

10. CONCLUSION

Pour toute question, veuillez contacter Susan Murray, vice-présidente, Relations gouvernementales et Politiques, à l'adresse smurray@clhia.ca.







Canadian Life & Health Insurance Association Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

79 Wellington St. West, Suite 2300 P.O. Box 99, TD South Tower Toronto, Ontario M5K 1G8 416.777.2221 info@clhia.ca